



Efficacité électrique dans les communes – accès facilité aux contributions de ProKilowatt

Il est encore plus facile pour les communes d'obtenir une contribution de soutien ProKilowatt : l'Office fédéral de l'énergie fournit un outil d'aide à la soumission de projet, qui vous guidera rapidement.

Les contributions proviennent du supplément réseau (taxe sur l'utilisation du réseau électrique). L'attribution des contributions se fait au travers d'une procédure d'appel d'offre concurrentielle, les projets avec un bon rapport coût-économie étant soutenus financièrement.

Quoi ?

Vous souhaitez réduire la consommation d'électricité d'un ou de plusieurs bâtiments grâce à un projet de :

- rénovation de l'éclairage (également pour les terrains de sport/stades)
- remplacement de pompes (p. ex. pompes de chauffage et de ventilation)
- remplacement de compresseurs d'air
- ajout de convertisseurs de fréquence
- remplacement de moteurs électriques/d'entraînement
- utilisation de la réfrigération gratuite (free cooling)
- remplacement de machines de froid

et obtenir une contribution d'environ 10 à 30 % des coûts d'investissement.

Comment ?

Alors déposez une demande de projet auprès de ProKilowatt :

- avec l'outil de calcul facile à remplir, qui permet de regrouper plusieurs mesures standard et de calculer automatiquement les valeurs nécessaires : www.prokw.ch/fr/domaines/#communes (Conditions et aides → Outil pour les communes)
- à l'aide du guide d'accompagnement qui vous guidera pas à pas pour soumettre votre demande (même lien que ci-dessus)
- si nécessaire, avec l'aide d'un conseiller ou d'un ingénieur

- à tout moment (entre la publication des documents d'appel d'offres et la date limite de soumission des dernières candidatures de projets) sur

<https://webtool.prokw.ch/>

Quel type de projet ?

Pour pouvoir déposer une demande de projet auprès de ProKilowatt, le montant de la contribution demandée doit atteindre au minimum 20 000 Fr. Pour des coûts d'investissement supérieurs à 100 000-200 000 Fr. (ensemble des mesures), il devient intéressant d'évaluer plus précisément le projet avant de déposer une demande. Outre les coûts de matériel et d'installation, les coûts de planification/gestion de projet et les coûts internes peuvent être pris en compte comme coûts d'investissement.

Il est possible de rassembler des mesures de plusieurs objets de la municipalité politique, de l'école et de la municipalité religieuse en une seule demande. La procédure à suivre est décrite dans le guide d'accompagnement.

La mise en œuvre des mesures ne peut commencer qu'après la décision d'adjudication de ProKilowatt et doit être terminée dans un délai de 36 mois.

Plusieurs communes ont déjà déposé des projets d'efficacité électrique et obtenu une contribution de soutien. Deux exemples :



Widnau
kreativ – innovativ – offen

La commune de Widnau a demandé une contribution pour des mesures d'efficacité électrique dans quatre objets différents : un garage souterrain, la patinoire, la salle de sport et la piscine en plein air. Les mesures comprennent le remplacement de pompes et de l'éclairage ainsi que l'ajout de convertisseurs de fréquence.

L'économie d'électricité calculée sur la durée d'utilisation est de 1,6 GWh. La contribution demandée permet de réduire de 2,7 ans le délai de récupération des investissements réalisés. Les coûts pour la commune sont réduits de 19 %.



Wädenswil
lebt und bewegt

La ville de Wädenswil a demandé une contribution pour la rénovation de l'éclairage intérieur d'un grand bâtiment d'école contenant des salles de classe, une salle de fêtes et une salle de sport, ainsi que d'un bâtiment polyvalent.

L'économie d'électricité calculée sur la durée d'utilisation s'élève à environ 1,5 GWh. La contribution demandée permet de réduire de 2,7 ans le délai de récupération des investissements réalisés. Les coûts sont réduits de 17 %.



Nous nous tenons à votre disposition :

Domenica Bucher : domenica.bucher@brandes-energie.ch, 044 213 10 20

Simon Martin : simon.martin@weisskopf-partner.ch, 044 404 80 16

Les Cités de l'énergie bénéficient également d'une meilleure évaluation si elles réduisent leur consommation d'électricité.

22 mars 2022